



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018

Convocation : 09 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Nombre de Conseillers Absents : 3 (+ 1 pouvoir)

Etaient présents : M. Jacques RICHARD - Mme Annie BERTRAND - M. René OLIVIER – M. Arsène SAVARY- M. Lucien DEFAWE -Mme Marie-Françoise CHOQUET – M. Hervé DECAMPS – Mme Brigitte DELOBEL - M. Bruno MONVOISIN – Mme Martine QUATRELIVRE – M. Philippe PAMELLE –

Absente excusée : Mme Delphine LEFEBVRE, qui donne pouvoir à M. Lucien DEFAWE

Absents : M. Eric MUNCHOW - Mme Karine BILBAUT – Mme Aline DOS SANTOS

Le Conseil choisit pour secrétaire Monsieur Philippe PAMELLE

I – ASSAINISSEMENT 266, RUE DE TRESCAULT

En 1983, Monsieur ROSSI achète une parcelle rue de Trescault. Le certificat d'urbanisme et le permis de construire indiquent que le terrain est viabilisé et que l'habitation est raccordable au tout à l'égout.

Monsieur ROSSI a effectué diverses démarches auprès de la Commune durant toutes ces années car son habitation n'a jamais pu être raccordée et son assainissement est non conforme.

En 2014, les services de NOREADE indiquent que cette habitation n'est pas raccordable (pompe de relevage non prise en compte par NOREADE (+ de 20 000 €)) et qu'une mise en conformité pour l'assainissement non-collectif est à réaliser pour novembre 2018.

Vu l'erreur qui a été commise au départ de ce dossier par la commune, dans une démarche transactionnelle pour mettre fin à un litige et s'éviter un contentieux qui pourrait s'avérer plus coûteux pour la commune et aussi pour des raisons de salubrité, il est proposé une participation exceptionnelle de 5000 € pour mettre en conformité l'installation d'assainissement non collectif de l'habitation de Monsieur ROSSI. Cette participation met fin au contentieux. A charge pour lui de respecter la réglementation et l'entretien du dispositif d'assainissement.

Une délibération modificative budgétaire est nécessaire au versement de cette participation exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

II – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative est nécessaire pour le versement d'une participation exceptionnelle à Monsieur ROSSI demeurant au 266, Rue de Trescault concernant la mise en conformité de l'installation de son assainissement non-collectif.

Il est donc proposé de procéder à une décision modificative se décomposant comme suit :

| | |
|------------------------------|-----------|
| Dépenses de fonctionnement : | |
| Chapitre 67 / Article 6745 | + 5 000 € |
| Chapitre 011/ Article 60612 | - 5 000 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

III – COMPETENCE « MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT OU LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du problème d'hydraulique douce sur le secteur et des actions à mener envers les AFR, la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'eau. La Communauté d'Agglomération de Cambrai ne prend pas la compétence : (« maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols »).

X – QUESTIONS DIVERSES

LOGEMENT 748, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire propose de baisser le prix de vente de la maison située 748, Avenue du Général de Gaulle à 80 000 €, les frais restent à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 21 h 00.

Le Maire,

M. RICHARD Jacques

Mme BERTRAND Annie

M. SAVARY Arsène

M. Hervé DECAMPS

Mme QUATRELIVRE Martine

M. Bruno MONVOISIN

Le Secrétaire,

M. PAMELLE Philippe

M. OLIVIER René

M. DEFAWE Lucien

Mme CHOQUET Marie-Françoise

Mme DELOBEL Brigitte

Mme LEFEBVRE Delphine qui donne pouvoir à M. DEFAWE Lucien.